

La Gergovienne 2023 : règlement de la manifestation

La randonnée cyclotouriste et VTT **La Gergovienne** est organisée le 18 juin 2023 de 7h à 13h au départ de La Roche-Blanche et des points de concentration. **Le présent règlement s'impose à tous les participants.**

- La Gergovienne est organisée sous l'égide de l'UFOLEP. Elle est ouverte à tous, cependant :
 - Les **mineurs** doivent être **accompagnés** par un participant majeur, disposer d'une autorisation parentale écrite ou titulaire d'une licence sportive.
 - Les **non-licenciés** à une fédération sportive sous soumis à un **droit d'inscription majoré**.
 - Le **certificat médical** de non contre-indication à la pratique n'est pas obligatoire mais **fortement conseillé**. Il est recommandé aux pratiquants non licenciés de passer un examen médical préalable à toute activité.
 - La Gergovienne n'est pas une compétition. Les participants doivent respecter le **code de la route** et les arrêtés municipaux des communes traversées. En particulier :
 - Les cyclistes ne doivent pas rouler à plus de **deux de front**. Ils doivent se mettre sur une seule file dès la chute du jour et dans tous les cas où les conditions de circulation l'exigent, notamment lorsqu'un véhicule voulant les dépasser annonce son approche.
 - Les cyclistes utilisent les **pistes cyclables**.
 - Les groupes qui pourraient se former **ne doivent pas dépasser 10 cyclistes** et respecter un écart minimum entre les groupes.
 - Le **port d'un casque** rigide homologué est obligatoire pour tout participant.
- La Gergovienne propose des **circuits balisés dont les traces GPX sont accessibles sur le site <https://www.ccrb63.fr>. Une feuille de route est remise pour les circuits cyclotourisme**. Les circuits sont affichés aux points de concentration.
- Des **photos** de la manifestation seront mises à disposition sur le site du CCRB. La participation suppose l'acceptation de cette publication sans but lucratif.
- En cas de mauvaises conditions météorologiques (pluie, brouillard, ...) ou pour toute autre raison majeure (travaux routiers), les organisateurs se réservent le droit d'annuler la randonnée, même au dernier moment.
- **Le fait de s'inscrire à cette randonnée implique, de la part des participants, l'acceptation du présent règlement.**